



La protection des hirondelles et des martinets

Vous aussi, vous pouvez contribuer à protéger ces oiseaux migrateurs !

Après un long périple à travers le désert du Sahara et la mer Méditerranée, ils arrivent au printemps dans nos villes et nos villages pour y retrouver leurs nids et y élever leurs petits. En ce début de printemps, la période de reproduction va déjà commencer. Leur présence nous apportera un peu de vie sauvage et beaucoup de joies. Ils consommeront des millions d'insectes volants.

Depuis des dizaines d'années, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et le Muséum d'Histoire Naturelle constatent une diminution alarmante des populations d'hirondelles (de 40% à 80% selon les études et les espèces). Les raisons connues de ce déclin sont essentiellement les pratiques agricoles, et les atteintes aux sites de nidification. Pourtant, **les hirondelles et les martinets bénéficient d'un statut de protection totale**. La loi du 10 juillet 1976 et l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 en interdisent notamment la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle, l'enlèvement ou la destruction des nids, l'altération ou la destruction de leurs milieux.

De fait, les auteurs de destruction de nids d'hirondelles ou d'obstruction des cavités abritant des martinets en façade des immeubles s'exposent à des poursuites judiciaires.

Vous pouvez aider à la protection des hirondelles et des martinets !

- Valoriser ce patrimoine naturel irremplaçable sur votre commune.
- Informer les propriétaires privés et vos élus locaux de l'importance de connaître et préserver ces espèces et plus globalement la biodiversité.
- Inciter les propriétaires à **ne pas réaliser de travaux de rénovation** menaçant les oiseaux protégés pendant la période de reproduction, soit **entre avril et août**, mais les programmer à la fin de l'été, après l'envol de la deuxième nichée, à l'automne ou en hiver **avant le retour de migration**. Si on ne peut pas éviter de détruire les nids (cas d'une démolition d'un bâtiment menaçant la sécurité des citoyens), **les remplacer par des nichoirs artificiels avant le retour des hirondelles**.
- Si les **salissures** sont mal tolérées, proposer au propriétaire de recourir à la **pose de planchettes anti-salissures** (plans disponibles auprès de la LPO).
- Pour les martinets, observer les colonies qui tournoient bruyamment le soir en été, et situer les bâtiments, souvent les toitures, où ils s'abritent pour nicher. Prévenir alors les propriétaires et les entrepreneurs, et les conseiller pour éviter une destruction involontaire de la colonie par une réfection intempestive de la toiture en plein cœur de l'été ou le bouchage de trous dans les bâtiments.

Toutes ces actions sont simples et efficaces. Vous pouvez informer et sensibiliser vos administrés et vos partenaires pour éviter des initiatives désastreuses. Une information dans le Bulletin Municipal permettra de sensibiliser l'ensemble de la population. Chacune et chacun d'entre vous peut ainsi protéger ces oiseaux fascinants qui choisissent nos centres urbains pour se reproduire, à notre grande joie, et pour notre émerveillement !

**N'attendons pas qu'il soit top tard.
Ensemble, protégeons les hirondelles !**